

Procès Verbal n°35. Réunion du conseil d'administration de « Forestiers du Monde®-France ».
Samedi 23 mars 2013

Etaient présents :

En qualité de membres du bureau,

Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale),

Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),

En qualité de membres du conseil d'administration :

Nelly OBSTETAR, Christine CABASSY-BEYLI

En qualité d'adhérent :

Claude RISMANN.

Ont assisté par conférence téléphonique :

En qualité de membres du bureau de l'association :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),

Frédérique GAUTIER (Trésorière).

Excusé en qualité de membre du conseil d'administration :

François DUGAST.

Lieu de réunion : résidence de Pascal OBSTETAR, Co-président de « Forestiers du Monde®- France », 25 Allée du Saulx, 54520 LAXOU (Meurthe et Moselle - France) Horaire : 20h00 – 22h00

1 - Approbation du procès verbal n°34 du vendredi 28 septembre 2012.

2 - Appel à cotisation. Cotisation annuelle 2013.

3 - Mise en place d'une procédure d'identification documentaire.

4 - Renouvellement agrément « Protection de la nature ».

5- Dépôt de plainte pour atteinte à un espace boisé classé. Commune de Mâlain. Etat d'avancement.

6 - Site Internet de « Forestiers du Monde® ». Situation.

7 - Plan régional d'actions (PRA) en faveur du Damier du frêne. Etat d'avancement.

8 - Le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Première version malgache. Etat d'avancement.

9 - Le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Seconde version française. Etat d'avancement.

10 - Les créations forestières pédagogiques biodiversées :

➤ Création forestière de Saint Julien. Etat d'avancement.

➤ Reforestation pédagogique biodiversée de Villers la Faye. Etat d'avancement.

➤ Reforestation pédagogique biodiversée de Savigny-les-Beaune. Etat d'avancement.

➤ Création forestière pédagogique biodiversée de Morey Saint Denis. Etat d'avancement.

11 - Développement de la biodiversité au sein des emprises de lignes électriques adressées à RTE (Lignes très haute tension).

12 - Date à inscrire sur votre agenda.

Initialement programmée le vendredi 22 février 2013 à Dijon, cette réunion s'est finalement tenue à Laxou le 23 mars 2013.

1 - Approbation du procès verbal n°34 du vendredi 28 septembre 2012.

Le procès verbal n°34 de la réunion du conseil d'administration du vendredi 28 septembre 2012 est approuvé.

2 – Appel à cotisation. Cotisation annuelle obligatoire 2013.

Pour l'exercice 2013, la cotisation annuelle obligatoire reste fixée à **20 €** (pour mémoire, c'est le montant de la cotisation fixé lors de la fondation de « Forestiers du Monde® » en 2003)

Les membres sont invités à adresser dès à présent le chèque de leur cotisation 2013 d'un montant de 20 €, libellé à l'ordre de « Forestiers du Monde® ».

Les représentations locales et internationales dotées d'un compte bancaire sont habilitées à encaisser les cotisations annuelles (« Forestiers du Monde® – Ain Bugey », « Forestiers du Monde® – Cameroun », « Forestiers du Monde® – Madagascar »).

Au regard du caractère d'intérêt général de notre organisme, la **réduction fiscale** autorisée en France est égale à 66% des versements effectués selon l'article 200 du Code Général des Impôts. Ainsi pour 20 € de cotisation versée, vous pouvez bénéficier de 13,2 € de réduction fiscale (20 € x 66% = **13,20 €**). La cotisation ne revient finalement qu'à 6,80 € par adhérent.

Un reçu pour « dons aux œuvres » permettant cette déduction fiscale sera émis uniquement sur demande expresse.

3 – Mise en place d'un système d'identification documentaire

Sur proposition de Sylvain MATHIEU, Correspondant pour la représentation « Forestiers du Monde® - Nièvre et Morvan », il est décidé d'instituer un système d'identification documentaire en mesure de faciliter le classement et la recherche des documents produits par « Forestiers du Monde® ».

Ainsi, tout document produit par « Forestiers du Monde® » sera désormais identifié selon la procédure suivante :

Date_FDM_Pays_Représentation locale_nature du document_version éventuelle

Cette identification sera portée sur la première page en haut à droite de toute production papier, hormis les courriers courants, et sera l'identifiant officiel du fichier informatique correspondant. Le séparateur sera le tiret bas « _ » touche 8 du clavier alphanumérique.

- La date sera mentionnée en commençant par l'année, puis le mois et le jour : 2013_03_23
- La mention FDM,
- Le pays suivra la classification de la norme internationale ISO 3166-1 pour l'internationale et ISO 3166-2 pour la France (Voir à ce sujet http://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_3166-2:FR) : à ce jour quatre pays sont susceptibles d'émettre des documents :
 - Pour la France : FR
 - Pour Madagascar : MG
 - Pour le Cameroun : CM
 - Pour le Costa Rica : CR
- La représentation :
 - Pour la représentation nationale, peu importe le pays : la lettre X
 - Pour les représentations départementales françaises : numéro de département (ex : FR_21)
 - Pour les représentations régionales ou locales françaises : sur une lettre suivant la codification de la norme . (ex :FR_D pour la région Bourgogne).
- La nature du document produit : à ce jour, les productions sont :
 - Les statuts (STA), les règlements intérieurs (RGI), les chartes déontologiques (CHA), les fascicules de présentation – bulletins d'adhésion (BUL), les procès verbaux d'Assemblée Générale (AG), les procès verbaux de réunions de Conseil d'Administration (CA), les procès verbaux de Réunions de Bureau (RB), les Réunions Diverses (RD), les CONventions (CONV), les contrats (CONT), les GUIDes (GUI), les AFFiches (AFF), les VIDéos (VID).
- La version : on utilisera les lettres de l'alphabet depuis A si nécessaire.

Ainsi ce procès verbal de réunion du conseil d'administration est identifié :2013_03_23_FDM_FR_X_CA_A. Son fichier informatique sera identifié de même.

L'ensemble des procès verbaux produits depuis la fondation de « Forestiers du Monde® » devront bénéficier de cette identification documentaire. L'identification locale historique peut être conservée à cette occasion.

Ce système d'identification documentaire est naturellement susceptible d'évoluer au gré des besoins.

4 - Renouvellement de l'agrément de "Forestiers du Monde®" pour la protection de l'environnement au titre de l'article L 141-1 du code français de l'environnement.

Le 25 septembre 2009, " Forestiers du Monde®" adressait une demande au préfet de la région Bourgogne pour obtenir l'agrément d'association de protection de l'environnement. Le 18 mars 2010, le préfet de la région Bourgogne accordait après avis de la direction régionale de l'environnement et du procureur général près la cour d'appel de Dijon à "Forestiers du Monde®", l'agrément d'association de protection de l'environnement au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement. Cet agrément est présenté sur le site Internet www.forestiersdumonde.org

La préfecture de Bourgogne contactée en juillet 2012 indiquait que cet agrément demeure valable jusqu'au 31 décembre 2013 et qu'il conviendra toutefois de solliciter son renouvellement dans les six mois précédant l'expiration de l'agrément actuel soit avant le 30 juin 2013. Le délai d'instruction de la demande de renouvellement sera de 6 mois maximum à compter de la date de réception du dossier complet.

La présidence est chargée de procéder à la demande de renouvellement de cet agrément. D'autres représentations départementales ou régionales peuvent profiter de cette occasion pour constituer leur dossier de première demande.

5 - Dépôt de plainte pour atteinte à un espace boisé classé. Commune de Mâlain. Etat d'avancement.

En 2007 la SARL Pré Lamy composée de membres de la Famille RANCE dont Philippe, le père, par ailleurs garde forestier de l'Office National des Forêts, achète 100 hectares de ces milieux privilégiés avec l'intention d'y installer un golf de 18 trous: ce sera "le Golf de la Chassagne".

Le projet du golf comprend une urbanisation le long du ruisseau, une zone d'activité, et toutes les constructions nécessaires à son fonctionnement. Mais les protecteurs de la nature veillent ! Dans un premier temps les associations locales de préservation du patrimoine se mobilisent et alertent les pouvoirs publics sur les risques de pollution du captage d'eau potable de Dijon et sur la destruction de milieux et d'espèces remarquables.

Cependant au cours des travaux est opéré un défrichement au sein d'un Espace Boisé Classé (E.B.C.) inscrit au Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de Mâlain.

Aussi, le 23 mars 2010, l'O.N.G.E. « Forestiers du Monde® », association agréée au titre du code de l'environnement, au regard de sa charte déontologique et de ses statuts, s'est-elle résolue à déposer plainte entre les mains du Procureur de la République de Dijon pour atteinte à un Espace Boisé Classé, infraction prévue et sanctionnée par le code de l'urbanisme.

A la demande du Parquet de Dijon, une enquête de gendarmerie est diligentée avec l'appui des services forestiers de l'Etat (DDT de Côte d'Or) et constate des défrichements au sein de l'Espace Boisé Classé ainsi que la construction d'un bâtiment de 250 m² et l'installation de mobil-home en infraction avec le règlement du POS en vigueur. L'affaire fut audenciée le 10 décembre 2012.

M. Philippe RANCE a donc comparu devant le tribunal correctionnel de Dijon le 10 décembre 2012. Le tribunal l'a condamné à 10 000 euros d'amende, à supprimer le mobil home dans un délai de 3 mois et publication du jugement dans Le Bien Public. La présidence de « Forestiers du Monde® » était présente à l'audience.

Le tribunal a alloué à « Forestiers du Monde® » 7 500 € à titre de dommages et intérêts et 1 000 € au titre de participation aux frais de justice. Mais tout cela sera de nouveau débattu devant la Cour d'Appel lorsque le dossier sera audencié car Monsieur Philippe RANCE a interjeté appel de cette décision.

6 - Site Internet de « Forestiers du Monde® ». Information de l'administrateur (Pascal OBSTETAR).

Le site internet a basculé sur un serveur professionnel disponible 24h/24 et 7j/7. Il est basculé sur la version 3.0 de Joomla. Il est opérationnel depuis la fin de l'année 2012. Une mise à niveau et une récupération de la base de données est en cours. Des évolutions sont attendues, notamment l'insertion des modules permettant en Une la visualisation de vidéos ainsi que celui permettant la géolocalisation des sites de créations forestières pédagogiques biodiverses.

L'article de la création forestière pédagogique biodiverses de Dijon a été rédigé et mis en ligne ; il y présente la démarche innovante d'installation d'un bosquet biodiverses destiné à « produire » des arbres morts en pleine agglomération.

Tout membre de « Forestiers du Monde® » est d'ailleurs invité à présenter des articles faisant état de réalisations locales.

7 - Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Damier du frêne. Etat d'avancement.

Par convention signée le 4 novembre 2011, la DREAL Bourgogne nous confiait la responsabilité d'élaborer un Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur du Damier du Frêne (*Euphydryas maturna*). Bernard LECLERCQ, Roland ESSAYAN, Vincent GILLET, Claude VOINOT et Jean-Noël CABASSY, tous membres de « Forestiers du Monde® », ont animé le comité de pilotage. 5 réunions du comité de pilotage se sont tenues sur l'année 2012.

Le 23 mars 2013, « Forestiers du Monde® » remettait officiellement à la DREAL Bourgogne le « *plan régional d'actions en faveur du Damier du Frêne 2013-2017* ». Ce plan a été rédigé par Bernard LECLERCQ, Docteur d'Etat en écologie, Référent « Ecologie forestière » de « Forestiers du Monde® ». L'ensemble des clichés qui illustrent ce plan ont été réalisés par Claude VOINOT. Vous le trouverez sur notre site Internet dans l'article traitant de ce sujet en page Une. Il est également disponible sur le site Internet du CLAPEN 21 (Comité de Liaison des Associations de Protection de l'ENvironnement en Côte d'Or). La DREAL Bourgogne doit le présenter dans l'année 2013 au Conseil Scientifique Régional de la Protection de la Nature de Bourgogne (CSRPN) pour validation. Un exemplaire imprimé peut être envoyé à tout membre de Forestiers du Monde qui en fait la demande à l'adresse Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr

Pour sa mise en œuvre, sont actuellement contactés :

- Thomas LAMOTTE, actuel correspondant « Forestiers du Monde® – Moselle » pour prendre en charge la mission sur 2013-2017.

- la société BIO ECO FORESTS (fondée par Pascal OBSTETAR, ingénieur forestier) pour le développement d'une application adaptée aux besoins de notre mission et fondée sur un système de progiciel de gestion intégrée (SIME : Système Intégré de Management Environnemental),

- l'Université de Bourgogne dont un étudiant pourrait contribuer à l'action C3,
- la FIF-ENGREF, dont un étudiant pourrait contribuer à l'action C5.

La présidence de Forestiers du Monde® est mandatée pour rechercher les financeurs potentiels et négocier les partenariats nécessaires.

8 - Le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Première version malgache. Etat d'avancement.

Suite au premier envoi du projet de guide « Bâtir la forêt », version malgache à Françoise PAYEN représentant l'association DEFI localement implantée et à sa réponse par courriel, les membres de la première mission internationale Malgache 2011 de « Forestiers du Monde® » se sont réunies le 16 mars 2013 à Soissons chez Chantal et Michel LE CORRE, (Rappel : Michel est le correspondant « Forestiers du Monde-Aisne » et fut le responsable de la mission malgache 2011). Il a été décidé :

- de réaffirmer la spécificité de FDM® pour la construction de forêt biodiverse avec les écoliers et la sensibilisation à la conservation et au développement de la biodiversité forestière, y compris celle dont « l'homme n'a pas l'usage » ; l'agroforesterie peut être envisagée mais comme un exemple, non comme un objectif de réalisations,
- de ne pas financer les achats de graines, plantules et matériel expérimental, le but étant de rendre autonomes les enseignants en les poussant à faire récolter, semer des graines, bouturer, multiplier les arbres locaux par les élèves eux-mêmes ; par contre l'impression du guide simplifié ou d'extraits être prise en charge par FDM,
- de simplifier le guide pour proposer plus une méthode de travail que des recettes à appliquer, en faisant confiance aux enseignants pour leur application locale,
- d'envoyer le document actuel (word) à d'autres organismes : CIRAD (M. Ravelomana), Wood en stock (G. Gautier), l'écologie du parc, au représentant de l'ambassade de France qui nous avait reçu (P. Georgeais) ainsi qu'au directeur de l'administration forestière malgache Mr MAAFAKA (contact via Pascal OBSTETAR),
- de rencontrer Françoise PAYEN lors de son prochain passage en France (à Fleurey cet été 2013 par ex.) pour discuter de tout cela et au besoin travailler sur des extraits simplifiés du guide

9 - Le guide pédagogique « Bâtir la forêt ». Seconde version française. Etat d'avancement.

L'équipe constituée en vue de la production de la seconde version de notre guide pédagogique "Bâtir la forêt" par Anne DAVAINÉ, professeur des écoles, Bernard LECLERCQ, référent "Ecologie forestière" et Jean-Noël CABASSY a adressé sa production à l'illustrateur info-graphiste Emmanuel BEAUDESSON. Celui-ci a élaboré une première pré-maquette actuellement en relecture. Avec cette seconde version et sa présentation de création de forêts par implantation de bosquets biodivers, « Forestiers du Monde® » se place comme promoteur d'un nouveau concept de créations de forêts biodiverses.

10 - Les créations forestières pédagogiques biodiverses :

➤ Création forestière pédagogique biodiverse de Saint Julien. Etat d'avancement.

Deux nouveaux bosquets biodivers ont été mis en terre en novembre 2012 avec les écoliers. « Forestiers du Monde® » a accueilli en présence des écoliers l'ensemble des membres de l'équipe administrative et technique de la direction du développement durable du Conseil Régional de Bourgogne. Vous pouvez suivre l'avancement de ce projet en consultant l'article sur notre site Internet.

Le dimanche 25 novembre 2012, des membres de « Forestiers du Monde® » sont également venus en famille mettre en terre une vingtaine de plants. Invitation est d'ores et déjà adressée à tous les membres de « Forestiers du Monde® » intéressés pour novembre 2013 !

➤ Reforestation pédagogique biodiverse de Villers la Faye. Etat d'avancement

Vendredi 29 mars 2013, les plus grands écoliers de Villers-la-Faye ont positionné les jalons sur la troisième placette de plantation de la parcelle 51 de la forêt communale de Villers la Faye, en présence notamment de Francis CHIONO, garde forestier de l'Office National des Forêts, également membre de « Forestiers du Monde® ». La plantation de cette troisième placette est programmée pour avril 2013. Vous pouvez suivre l'avancement de ce projet en consultant l'article sur notre site Internet.

➤ Reforestation pédagogique biodiverse de Savigny-les-Beaune. Etat d'avancement

Un troisième bosquet biodivers a été mis en terre jeudi 28 mars 2013 avec tous les écoliers de l'école élémentaire de Savigny-les-Beaune. Vous pouvez suivre l'avancement de ce projet en consultant l'article sur notre site Internet.

➤ Création forestière pédagogique biodiverse de Morey Saint Denis. Etat d'avancement.

Un troisième bosquet biodivers a été mis en terre vendredi 22 mars 2013 avec les écoliers du Regroupement pédagogique Intercommunal de Morey-Chambolle. Vous pouvez suivre l'avancement de ce projet en consultant l'article sur notre site Internet.

11- Développement de la biodiversité au sein des emprises de lignes électriques adressées à RTE (Lignes très haute tension).

Lundi 14 janvier 2013 en mairie de Morey Saint Denis s'est tenue une réunion mettant en présence Messieurs Gérard TARDY, Maire de Morey Saint Denis, Alexandre BROCA représentant RTE, Gérard DENAMBRIDE pour l'Office National des Forêts, Bernard LECLERCQ et Jean-Noël CABASSY au titre de « Forestiers du Monde® ».

Il s'agissait de poser les bases d'une convention visant à développer, à titre expérimental, dans la parcelle communale objet de l'emprise RTE la biodiversité ordinaire. La commune est propriétaire d'une parcelle relevant du régime forestier (parcelle cadastrale identifiée B-6, parcelle forestière 26 partie) classée à ce jour "Hors Cadre" dans le document d'aménagement forestier en vigueur (2008-2027) rédigé par l'Office National des Forêts, et ce du fait du passage d'une ligne de 63 KV dont l'emprise au sol fait actuellement l'objet d'un broyage périodique complet de la végétation. « Forestiers du Monde® » dont l'un des objectifs est de promouvoir la biodiversité (remarquable comme ordinaire) en développant des projets expérimentaux à vocation pédagogique s'est intéressée à cette parcelle relevant du régime forestier sur laquelle aucun objectif sylvicole n'est poursuivi. Pour autant, le développement de la biodiversité ordinaire y est tout à fait envisageable.

« Forestiers du Monde® » propose d'implanter un réseau de mares pour favoriser notamment les populations d'amphibiens. Des frênes seront également plantés (alignés pour faciliter le traitement ultérieur en trogne). Les trogues permettent d'accueillir une faune remarquable tout en grossissant au fil des ans et des tailles successives. Les écoliers pourraient être associés à la plantation de frênes. Ces plantations seraient réalisées en ligne afin de faciliter leur traitement ultérieur en trogues. Un suivi de la colonisation (spontanée !) des mares et des trogues par la faune sera effectué afin de pouvoir étendre ce type de gestion en faveur de la biodiversité.

La présidence de « Forestiers du Monde® » est mandatée pour négocier et signer cette convention quadri-partite (Mairie, RTE, ONF et FDM).

12 - Date à inscrire sur votre agenda.

- **Vendredi 14 juin 2013** Assemblée générale ordinaire annuelle de « Forestiers du Monde® ».